

Les enfants d'abord



« Soyez fiers de vous ! »

Sensibles et compétentes : les conseillères de la FSFM soutiennent des personnes qui font face à beaucoup de questions en apparence insolubles. En effet, être parent seul signifie souvent se trouver sans l'avoir voulu dans une situation de vie dans laquelle la confusion et une situation financière difficile alourdissent la vie de famille jusqu'à l'épuisement. La conseillère de la FSFM Beatrice Furer, travailleuse sociale et experte en coaching orienté sur les solutions systémiques, nous raconte les problèmes que les parents mono rencontrent le plus souvent et comment la FSFM les aide.

Beatrice Furer, comment vont les femmes et les hommes qui s'adressent à la FSFM ?

Beatrice Furer : les personnes qui cherchent conseil, dans leur ma-

ajorité des mères seules, et qui viennent à nous sont souvent perdues. Beaucoup font face à une montagne de questions très diverses et ne savent pas par où commencer pour espérer y voir un peu plus clair. La plupart de ces personnes ont déjà frappé à différentes portes. Certaines se sont vues dire que ces services n'étaient pas compétents pour elles, ou encore ont obtenu des informations fausses ou contradictoires. Elles se sentent livrées à elles-mêmes, sont parfois désespérées, et sont la plupart du temps épuisées.

Elles ont donc souvent déjà une odyssee derrière elles ?

Oui. Exception faite des mères seules qui sont tombées enceinte de manière imprévue. Celles-ci ont beaucoup de questions claires et

Chères lectrices, chers lecteurs

Nous connaissons tous une famille monoparentale ou avons même grandi dans l'une d'elles. Nous savons aussi à quels défis les parents seuls sont confrontés, que ce soit par expérience propre ou dans notre environnement personnel. Dans cette édition, nous vous donnons un aperçu de notre activité de conseil à la FSFM : quelles sont les questions les plus fréquemment posées à nos conseillères ? Et comment, en tant que Fédération des familles monoparentales, pouvons-nous aider ? Qu'il s'agisse d'un divorce ou d'un nouveau départ douloureux après un décès, de questions sur des contributions d'entretien non versées ou du surmenage permanent pour concilier le travail et la famille – nous sommes là et conseillons les parents seuls !

Nous commençons par écouter, puis nous trouvons des solutions. Et je tiens à souligner que notre offre vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. En effet, dans tout de même 16 pour cent des familles monoparentales, les enfants vivent principalement chez le père. Cependant, le travail de la FSFM pour les familles monoparentales coûte aussi de l'argent. Si notre offre vous a convaincu, nous serions ravies de votre soutien, que ce soit sous forme d'un don ou d'une affiliation – merci beaucoup !



Yvonne Feri,
Présidente par intérim

▷ Suite de la page 1

concrètes, nous trouvons rapidement et viennent souvent directement vers nous.

Quelles sont les questions qu'on vous pose le plus souvent ?

Cela m'a particulièrement frappé cette année, et nos statistiques internes le prouvent : les finances sont la préoccupation principale. Il s'agit par exemple de questions en lien avec les pensions alimentaires, comment elles sont calculées, si elles sont bien calculées, de quelle marge de manœuvre on dispose lorsque la pension alimentaire n'est pas versée. Pour beaucoup de parents mono, le budget est serré. Leur situation mène souvent vers la pauvreté. De plus, nombre d'entre eux ne savent pas encore à quoi s'en tenir à cause du nouveau droit relatif à l'entretien.

En outre, nous sommes souvent confrontées à des questions sur les tribunaux et les autorités : savoir à quel moment ces services officiels interviennent après une séparation, un divorce ou le décès du partenaire, et avec quelles conséquences. Par exemple dans les conventions de séparation et de divorce, les accords de prise en charge, le règlement de la garde.

Comment pouvons-nous représenter une situation concrète ?

Disons qu'un couple séparé ou divorcé a des problèmes avec le droit de visite. Les parents ne s'entendent pas lors des rencontres pour les visites ou un des parents ne respecte pas ce qui avait été convenu. Il arrive aussi qu'un jeune enfant ne veuille plus voir un des parents et refuse par conséquent de

« Si vous saviez à quel point ça me fait du bien, rien que d'avoir reçu une réponse aussi rapidement ! A quel point ça fait déjà du bien simplement d'être entendue. Merci beaucoup ! »



lui rendre visite. Les autorités doivent alors – il s'agit dans ce cas de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA – clarifier comment le droit de visite pourrait être organisé de manière différente, plus respectueuse de l'enfant. Car les visites sont fixées de manière légalement contraignante. Il existe aussi une curatelle spécifique qui ne s'occupe que du droit de visite. Pour des questions de ce genre, nous aidons à garder une vue d'ensemble et nous pouvons sou-

« Oui, je vais faire comme ça. J'espère que tout se passera bien et qu'après ces dernières années incroyablement difficiles, nous trouverons enfin un peu de tranquillité. »

tenir les parents mono dans leur recherche d'une solution adéquate.

Que pouvez-vous faire pour des questions de réorientation professionnelle ?

Nous commençons par faire un état des lieux de la situation professionnelle. Le parent mono dispose-t-il déjà d'une formation initiale ? Si tel n'est pas le cas et si la personne a moins de 35 ans, elle a droit à une bourse cantonale pour une formation. La plupart du temps, les personnes qui viennent chercher conseil chez nous ont déjà appris un métier qu'elles ne peuvent toutefois plus exercer pour l'instant depuis qu'elles sont devenues parent, par exemple à cause d'horaires de travail irréguliers. Cela rend les choses plus



Les finances sont la préoccupation principale, les démarches auprès des autorités prennent souvent du temps aux parents seuls : les conseillères de la FSFM les soutiennent.

« Je me suis vraiment réjouie lorsque j'ai reçu l'argent de la fondation. Je suis plus qu'heureuse d'avoir reçu ce montant comme participation aux coûts de ma formation. »

compliquées. Nous cherchons alors des moyens et une manière de rendre possible une nouvelle formation pour que le parent seul puisse mieux subvenir aux besoins de sa famille (voir page 4 : « Au fait »).

Est-ce que des parents mono se manifestent aussi lorsqu'ils ne peuvent pas payer leurs prochaines factures ?

Oui. Il s'agit parfois de factures de médecin ou de dentiste. Pour beaucoup de parents mono, un camp de vacances, la prise en charge des enfants, des lunettes, un vélo, ou encore un instrument de musique sont trop chers ou les mettent en difficultés financières. Pour les dépenses au bénéfice d'un enfant, il est souvent possible de trouver de l'aide en faisant une demande auprès d'une fondation privée. Mais les fondations n'interviennent que de manière ponctuelle, dans des situations d'urgence à court terme, et seulement quand le minimum existentiel est assuré.

Est-ce que c'est aussi possible en cas de détresse aiguë, du jour au lendemain ?

Non. Nous cherchons des solutions durables. Trouver des aides financières à travers des demandes à des fondations prend du temps, plusieurs semaines. Quand il y a urgence, nous aidons à réfléchir si peut-être l'armée du salut ou quelqu'un d'autre pourrait aider.

Qu'en est-il lorsque quelqu'un vit sous le minimum existentiel ?

Lorsque les revenus – salaire, pension alimentaire, peut-être une rente – sont inférieurs au minimum existentiel, l'aide sociale intervient. Il reste chez nous ceux dont les

revenus sont légèrement supérieurs : les parents mono qui travaillent, paient des impôts et ne reçoivent aucune aide de l'Etat – les « working poor ». Ils passent entre les mailles du filet social.

Quelle place les encouragements occupent-ils dans vos conseils ?

Ils sont très importants et en font toujours partie. Le simple fait de savoir que quelqu'un est là, quelqu'un à qui on peut poser des questions, soulage et aide à mieux voir comment parvenir à composer au mieux avec la nouvelle situation de vie. Pour moi en tant que conseillère, cela signifie encourager les personnes à affronter leur situation difficile et ne pas abandonner. Je constate très souvent à quel point les personnes qui viennent chercher conseil trouvent de la force simplement dans l'entretien de conseil lui-même – même lorsque j'ai l'impression de ne pas pouvoir faire grand chose de concret pour elles.

Quelles sont vos qualités de conseillères les plus sollicitées ?

Plusieurs : avoir du temps, écouter, mais aussi penser de manière structurée et analyser rapidement quelle problématique est la plus importante. Car c'est seulement une fois que nous connaissons le problème que nous savons ce qui est nécessaire, quels services nous pouvons contacter, qui fournit des informations et des connaissances. C'est une combinaison d'empathie, d'expertise en conseil, de compréhension de la psychologie et de connaissance des lois. Nous autres conseillères avons toutes aussi des enfants, certaines d'entre

nous sont ou ont été parents mono, nous avons une formation de travailleuses sociales et connaissons le droit de la famille.

Qu'est-ce que le fait d'avoir vous même été parent mono vous permet de mieux comprendre ?

Il y a une petite différence entre savoir quelque chose et en faire l'expérience. Je n'aurais pas su ce que ça fait de se sentir si seule face à tant de questions et d'incertitudes, de devoir être forte même si cela fait longtemps qu'on n'en est plus capable. Et de savoir que cela ne s'arrête pas. Je retrouve cela aujourd'hui chez beaucoup de personnes qui viennent nous voir. Dans la conversation, je peux me concentrer sur tout ce qu'ils ont déjà accompli et leur dire : soyez fiers de vous, car vous en faites déjà beaucoup !

Est-ce que cela aide que les familles monoparentales soient aujourd'hui acceptées par la société ?

Là aussi, il y a une différence, cette fois entre la connaissance et des préjugés bien ancrés. Les parents seuls font encore face à beaucoup de préjugés, même si beaucoup

« Merci beaucoup pour votre soutien – je subis une pression psychique énorme et cela fait du bien de savoir que vous me soutenez dans la préparation à l'entretien avec l'APEA et que vous êtes là pour mes nombreuses questions. »

de choses sont aujourd'hui plus évidentes et simples, et qu'il y a plus de possibilités. Quand quelque chose de mineur ne va pas – par exemple en cas de difficultés scolaires – personne ne va chercher les causes plus loin lorsque l'enfant vient d'une famille monoparentale. En théorie, tout va bien pour les parents mono. Mais les préjugés sont parfois plus profondément enracinés que la connaissance.

Quand les parents mono ont besoin d'une nouvelle formation

Beaucoup de parents mono doivent faire une réorientation professionnelle : comment s'en sortent-ils ? Qui les aide pour financer la nouvelle formation ? Qui peut prétendre à une bourse ?

Quand une famille biparentale devient monoparentale, les frais augmentent tandis que la capacité de prise en charge des enfants diminue. En tant que parent seul, s'occuper à la fois des enfants, de l'école et du ménage et gagner en même temps assez pour maintenir la famille à flot relève de la performance. C'est pourquoi les parents mono doivent parfois se réorienter professionnellement. Que ce soit parce que le salaire du métier principal ne suffit pas ou parce que les horaires dans la profession exercée sont incompatibles avec la prise en charge des enfants. Cela concerne tous les métiers pour lesquels les jours fériés ne s'appliquent pas ou dont les horaires de travail sont irrégu-

liers, comme par exemple dans le domaine des soins.

Concilier travail et famille

Pour apprendre un métier initial, les moins de 35 ans ont droit à des bourses cantonales. La FSFM conseille et aide pendant aussi

des parents mono avec des enfants dans le même ménage et qui ont déjà appris un métier, mais ne peuvent plus l'exercer depuis qu'ils ont une famille ou depuis qu'ils sont parent seul. S'adresser à des fondations privées permet souvent de financer une formation.

La FSFM soutient les projets pour lesquels la formation est reconnue, dans lesquels les chances de trouver un emploi sont élevées et qui promettent obligatoirement une amélioration réaliste de la situation de travail concrète et du salaire. Les conseillères de la FSFM calculent le budget et le plan de financement et déterminent quelles fondations entrent en ligne de compte. Elles s'occupent aussi des étapes formelles, car beaucoup de fondations ont des exigences élevées et très précises pour les demandes, et la procédure est laborieuse. Les chances d'obtenir des contributions à une formation par ce biais augmentent lorsqu'une première partie du financement a déjà pu être obtenu par des moyens privés.



Ecrire des demandes : s'adresser à des fondations privées permet souvent de financer une formation.

La Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)

- **offre** conseil aux mono-parents sur le règlement de l'entretien, le droit de visite, la reconnaissance en paternité, l'autorité parentale conjointe et d'autres thèmes en lien avec la monoparentalité,
- **informe** sur les voies de procédure en cas de séparation, les démarches auprès des autorités et les façons d'assurer les moyens d'existence de la famille mono,
- **soutient** les mono-parents dans la recherche d'aides financières pour des formations et formations continues qui permettront d'assurer les revenus de la famille à long terme,
- **sensibilise** le public et le monde politique aux besoins des familles mono,
- **renforce** les familles mono et procure de l'aide à l'entraide.

Les enfants d'abord. Être parent seul devient plus facile.

Éditeur:
Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)
CP 334, 3000 Berne 6
Tél. 031 351 77 71, info@svamv.ch, www.svamv-fsfm.ch
Photos: p. de couverture, photocase/atakaa
p. 3, Can Stock Photo/halfpoint
p. 4, shutterstock/King

En bref

Comment la contribution de prise en charge est-elle calculée ?

Pour mettre les enfants de parents célibataires et de parents mariés sur un pied d'égalité, le Parlement a introduit une contribution de prise en charge indépendante de l'état-civil. Le 17 mai 2018, le Tribunal fédéral a décidé que la contribution de prise en charge doit en principe comprendre le coût de la vie de la personne qui assure la prise en charge dans la mesure où celle-ci ne peut pas y subvenir elle-même à cause de la prise en charge des enfants. Vous trouverez plus d'informations sur l'entretien de l'enfant en cas de séparation et de divorce dans notre nouveau film sur www.famillemonoparentale.ch.

Quelle est la valeur de l'argent ?

Près de douze millions de francs changent de propriétaire chaque semaine lorsque les parents suisses versent à leurs enfants leur argent de poche. La génération smartphone a découvert là un potentiel d'efficacité avec un effet pédagogique : verser aux enfants leur argent via une app au lieu de le faire en espèces permet non seulement aux parents de mettre fin à la chasse aux pièces de monnaie, mais aussi de garder un œil sur l'utilisation que les enfants font de l'argent de poche. Amusez-vous bien en l'essayant – et pourquoi pas avec vos filles et vos fils ?